

Objet : FINANCES - Construction d'un club house - demande de subvention à la Fédération Française de Football.



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 28/2015

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 28 Voixants : 29 Procurations : 01

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 02 AVR. 2015

Affiché le : 01 AVR. 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 mars 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, LACLAU, SUZE, MARTIN, GARBIN.

PROCURATIONS

M. BERNES

à

M. ANDUZE

SECRETAIRE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Construction d'un club house - demande de subvention à la Fédération Française de Football.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des investissements 2015, a été ouvert le projet de construction d'un club house (opération n°136), pour un montant prévisionnel de travaux de 458 000 € TTC.

Une aide financière peut être obtenue de la Fédération Française de Football, aussi, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire ce projet dans le cadre du budget d'attribution de la saison 2014/2015 de la Fédération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'inscrire ce projet dans le cadre du budget d'attribution de la saison 2014/2015 de la Fédération Française de Football.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 mars 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

